

Insectes Polyvalent Prêt à l'Emploi



Flacon 750 ml

DESCRIPTIF:

L'Insectes Polyvalent prêt à l'emploi permet de lutter efficacement de manière curative contre de nombreux insectes (pucerons, cochenilles, acariens, papillons du géranium...) des plantes ornementales et cultures florales du jardin. Il est le fruit de l'association de deux substances actives :

- les pyréthrines d'origine végétale qui restent en surface des feuilles avec une action par contact.
- l'abamectine qui est issue d'un micro-organisme naturellement présent dans le sol. Elle possède une action translaminaire qui permet de protéger en profondeur

Il agit par contact et ingestion pour éliminer les organismes nuisibles et possède une action choc.

- Elimine pucerons, cochenilles, acariens, aleurodes, chenilles phytophages...
- Pour verger, potager & jardin d'ornement.
- Homologué sous le nom Fazilo® (N° d'AMM : 2090146).
- Produit Biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

PERIODE D'UTILISATION:



CONSEILS D'UTILISATION:

- Agitez énergiquement le pulvérisateur avant emploi.
- Pulvériser à 30 cm directement sur les insectes.
- Traiter de préférence le soir.
- Retraiter en cas de nouvelles infestations.

COMPOSITION:

Abamectine 0.015 g/L Pyréthrines 0.2 g/L.

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Andermatt France SAS 80 Chemin de l'Aviation - Domaine du Makila - Bat B 64200 Bassussary

Tel: +33 (0)5 64 11 51 04

contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr

TABLEAU DES DOSAGES & USAGES:

TABLEAU DES USAGES	
Cultures [*]	Organismes nuisibles
Arbres et arbustes	Acariens, Cochenilles, Pucerons, Ravageurs divers (aleurodes, thrips et chenilles phytophages dont Pyrale du buis)
Cultures florales et plantes vertes	Acariens, Tarsonèmes, Aleurodes, Cochenilles, Pucerons, Thrips et Chenilles Phytophages (Papillon du Géranium)
Plantes d'intérieur et balcons	Ravageurs divers (Acariens, Aleurodes, Chenilles phytophages, Cochenilles, Pucerons, Thrips)
Rosiers	Acariens, Aleurodes, Cochenilles, Pucerons, Thrips
Zone non traitée aquatique : 5 mètres. Dose d'emploi autorisée : 1L/10 m². Nombre d'applications maximum par an : 3. Intervalle entre les applications : 7 à 10 jours. *Traitement des parties aériennes.	

PRECAUTIONS D'EMPLOI:

Port de gants en nitrile lors de l'utilisation de la préparation recommandé. Délai de rentrée : attendre le séchage complet des plantes traitées ou de la zone traitée. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente. Ne pas traiter pendant la période de floraison des espèces sensibles qui sont les suivantes : Begonia species, Exacum affine, Primula obconica, Saintpaulia ionantha et Pelargonium x domesticum. Attention : ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Ne pas traiter en présence des abeilles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à l'abri de l'humidité, du soleil et du gel et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. - EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. - P102 : Tenir hors de portée des enfants. - P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. - P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. - P391 : Recueillir le produit répandu. - P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas d'urgence, appeler le 15 / 112 ou le centre antipoison.